

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 février 2015

Le onze février deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD (arrivé à 20 h 10), Didier FILET, Béatrice WESSE, Marie-Laure PINET, Gilbert PERRIN, Chantal DEGOUTES, Marie-Thérèse DANIEL (arrivée à 20 h 07), Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON

Absent : Grégory BEAUVAIS

Excusés : Didier MICHALLET (pouvoir à Didier FILET), Didier DUMAS (pouvoir à Béatrice WESSE), Cyrille ROZIER

Secrétaire de séance : Marie-Laure PINET

AJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande l'ajout des points suivants :

- Approbation des orientations et du périmètre du projet de renforcement de la centralité
- Contrat pluriannuel 2015-2017 avec le Département du Rhône

**Le Conseil Municipal, par vote à main levée, accepte à l'unanimité.**

**Madame le Maire demande à l'assemblée si le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a bien été reçu avec la convocation de ce jour. Le Conseil Municipal, par vote à main levée, exprime que les deux documents ont bien été reçus en même temps.**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 18 décembre 2014, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Madame Marie-Thérèse DANIEL à 20 h 07.

DELIBERATIONS

### **• Convention de mise à disposition du personnel communal – entretien de la voirie communautaire**

Madame le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien (COR) exerce la compétence voirie communautaire depuis le 1er janvier 2014. Pour le fonctionnement de cette compétence sur l'ensemble des 36 communes, il est demandé à ce que les agents affectés au sein des services techniques municipaux soient mis à la disposition de la COR. Ainsi, une convention doit être établie dans laquelle la commune s'engage à mettre à disposition le personnel communal pour effectuer les travaux d'entretien de la voirie communautaire. En contrepartie la COR versera une dotation annuelle de compensation.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à l'établissement de cette convention sous réserve de l'avis du Comité Technique.

Arrivée de Monsieur Patrick PIGNARD à 20 h 10.

### **• Subvention exceptionnelle au Sou des écoles et à l'APEL des Olmes**

Madame le Maire explique que depuis 2012, le Sou des écoles et l'APEL organisent un spectacle commun à l'occasion des fêtes de fin d'année pour les enfants scolarisés sur la commune. Les associations ont renouvelé l'évènement le 12 décembre dernier et demande à la commune un soutien financier. Elle propose à l'assemblée de reconduire une subvention exceptionnelle pour l'organisation de ce spectacle d'un montant de 100 euros pour chaque association.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

### **• Contrat pluriannuel 2015-2017 avec le Département du Rhône**

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 18 décembre 2014 le Conseil Municipal avait délibéré pour l'élaboration d'un contrat pluriannuel avec le Conseil Général du Rhône s'élevant à une dépense subventionnable de 680 000 €. Après discussion avec les services du Conseil Général, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour ce contrat avec un montant de dépense subventionnable de 514 285 €, car l'aide exceptionnelle accordée pour 2014 ne peut pas être renouvelée.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à ce projet de contrat et autorise le Maire à signer les documents s'y afférents.

### **• Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Julien DALLEMAGNE du bureau Réalités UEP afin de présenter le PADD élaboré dans le cadre du PLU de la commune. Après avoir entendu son exposé présentant les orientations générales du PADD, un débat au sein du Conseil Municipal est réalisé.

Madame le Maire demande à ce qu'il soit ajouté au PADD l'autorisation d'implanter des habitations légères de loisirs.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité de valider les orientations générales du PADD sur la base du document ci-annexé et la demande formulée par Madame le Maire.

### **• Approbation des orientations et du périmètre du projet de renforcement de la centralité**

Madame le Maire propose à présent d'instaurer un sursis à statuer pour le centre bourg du village selon les orientations du PADD. Le projet est basé sur :

- le renforcement des fonctions de centralité : espaces publics réaménagés, accueil de services et de commerces, restructuration et adaptation des équipements,
- le renforcement des capacités résidentielles pour faire vivre le centre en rapprochant la population des futurs services, commerces et équipements.
- une forme urbaine adaptée à la centralité avec une compacité et une densité bâtie,
- la qualité des espaces publics et des bâtiments publics,
- le développement d'un maillage en cheminement doux entre les quartiers du village et les futures zones d'activités.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité approuve les orientations du projet de renforcement de la centralité villageoise et valide le périmètre du centre bourg et les emplacements réservés tel que présenté sur le document ci-annexé.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **Extension du bâtiment mairie-école**

Monsieur Jean-Robert LAGOUTTE, adjoint au maire, fait part des avancées de l'extension mairie-école :

- l'ossature bois du rez-de-chaussée et du R+1 est en place,
- la couverture de la toiture est en cours,
- la pose des portes et fenêtres seront les prochains travaux,
- le raccordement au réseau électrique doit avoir lieu la semaine 8.

Les travaux de l'extension ont 14 jours de retard mais cela ne devrait pas compromettre la livraison du bâtiment pour mi-juillet 2015.

En ce qui concerne la partie rénovation, des réserves ont été formulées pour la salle du Conseil Municipal. La salle VIVIER-MERLE est en cours de transformation afin d'accéder à la passerelle reliant le bâtiment existant à l'extension.

Les fenêtres de la salle DUPERRON, des WC et l'œil de bœuf de la salle DURON devaient être remplacées pour être conformes aux préconisations du Service Départemental d'Incendie et de Secours. En accord avec ces derniers, l'espace d'attente sécurisé sera déplacé afin de lever cette contrainte.

Monsieur Jean-Robert LAGOUTTE fait également part des points suivants :

- La subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'équipement des salles de l'extension a été acceptée pour un montant de 9 000 €.
- Le transformateur situé rue de la Villa a été enlevé ce jour.
- Les panneaux pour les stationnements réservés de type « arrêt minutes » et « handicapé » du parking situé place de l'église vont être installés à la fin du mois.

#### Tarifs de la garderie périscolaire pendant le temps de la pause méridienne

Madame le Maire informe qu'une réflexion est menée sur le temps de la pause méridienne. Inclure ce temps dans le centre de loisirs passe par la création d'un tarif afin de bénéficier des aides de la CAF. Un forfait peut être mis en place à l'année.

#### Divers

Il a été demandé à la MDR de Tarare d'établir un projet détaillé pour la sécurisation du carrefour du Marais afin de pouvoir lancer une consultation auprès de plusieurs entreprises.

Une rencontre sur le thème des communes nouvelles est prévue avec Monsieur le Préfet en mars prochain, sur les communes de Saint Loup, Dareizé, Les Olmes.

Les candidats de « Passionnement » pour les élections départementales 2015 organiseront une réunion le 25 février 2015 à 17 h 30 aux Olmes.

Le bal des jeunes est organisé ce vendredi 13 février 2015 à la salle d'animation.

Le salon des métiers d'Art est en préparation et se tiendra les 25 et 26 avril 2015. La commission culture et manifestation recherche des exposants sur les métiers anciens.

Les prochaines commissions de travail sont programmées comme suit :

- commission finances le mercredi 18 février 2015 à 20 h 00,
- commission école/petite-enfance le mercredi 25 février 2015 à 20 h 00.

Monsieur Benoît CHADUIRON fait remarquer que la cabane dans la cour de l'école est en mauvais état et que le Sou des écoles a demandé à un artisan de la remettre en état. Celui-ci aimerait connaître les normes qui s'appliquent.

La séance est levée à 22 h 36.

Anne-Marie VIVIER-MERLE

Jean-Robert LAGOUTTE

Patrick PIGNARD

Didier FILET

Béatrice WESSE

Marie-Laure PINET

Gilbert PERRIN

Didier MICHALLET

Chantal DEGOUTES

Excusé

Didier DUMAS

Marie-Thérèse DANIEL

Grégory BEAUVAIS

Excusé

Absent

Cyrille ROZIER

Christelle DAMARIN

Benoît CHADUIRON

Excusé